

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

**MINISTERE DE LA COOPERATION, DU DEVELOPPEMENT
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

**DIRECTION GENETALE DE LA STATISTIQUE
ET DE LA COMPTABILITE NATIONALE**

DIVISION DES STATISTIQUES DU COMMERCE EXTERIEUR

ENQUETE PILOTE SUR LES FLUX COMMERCIAUX TRANSFRONTALIERS NON ENREGISTRES

Rapport d'analyse.

**Avril 2010
Lomé.**

FINANCEMENT

Union Monétaire Ouest Africaine



AVANT PROPOS

La Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (DGSCN) a le plaisir de présenter les résultats de l'Enquête pilote sur les flux commerciaux transfrontaliers non enregistrés.

En effet, jusqu'à une période récente la Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (DGSCN) à travers la Division des Statistiques du Commerce Extérieur en charge de l'élaboration des statistiques sur les flux commerciaux (Exportation et Importation) du Togo, ne s'est pas intéressée directement au flux transfrontalier non enregistré. Elle procédait à l'élaboration de ces statistiques avec les informations collectées par la Direction Général des Douanes. En 2009, l'Union Economique Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) a décidé d'entreprendre une investigation sur les flux commerciaux transfrontaliers non enregistrés.

L'objectif principal de cette enquête pilote est de valider une méthodologie de collecte, de traitement des données sur les flux commerciaux transfrontaliers non enregistrés et de relever les difficultés rencontrées.

La présente analyse met l'accent sur les difficultés rencontrées lors de l'enquête pilote au Togo en vue d'une mise en place d'un dispositif permanent devant faciliter la collecte de données au cours de l'enquête permanente.

La Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité nationale (DGSCN) tient à adresser ses vifs remerciements à l'Union Economique Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) pour cette initiative et à toute l'équipe de l'enquête pour le travail accompli.

Le Directeur Général

Kokou Yao N'GUSSAN

TABLE DES MATIERES

AVANT PROPOS.....	i
TABLE DES MATIERES.....	ii
LISTE DES ILLUSTRATIONS	3
I- INTRODUCTION	4
II- ORGANISATION	7
2.1. Organisation administrative	7
2.2. Organisation financière.....	7
2.3. Organisation technique.....	8
III- CONTRAINTES LIEES AU LANCEMENT DE L'OPERATION.....	10
3.1. Contraintes administratives.....	10
3.2. Contraintes financières	10
3.3. Contraintes techniques.....	11
IV- PROBLEMES RENCONTRES DANS L'EXECUTION DE L'OPERATION.....	12
4.1. Phase de formation des agents enquêteurs	12
4.2. Phase de collecte des données	12
V- PERSPECTIVES POUR L'ENQUETE PERMANENTE	17
5.1. Représentativité des produits enregistrés et fiabilité des données	17
5.2. Extrapolation des données	23
5.3. Faisabilité de l'enquête permanente.....	23
VI-CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	24
6.1. Révision du questionnaire	24
6.2. Base des corridors constitutifs de l'échantillon pour l'enquête permanente.....	24
6.3. Recommandations.....	25
ANNEXES	27

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Liste des graphiques

Graphique 1 : Niveau des importations et exportations au cours des deux semaines de collecte sur l'ensemble des corridors.....	20
Graphique 2 : Part (%) des importations selon les pays d'origine.....	21
Graphique 3 : Part (%) des exportations selon les pays de destinations	22

Liste des annexes

Annexe 1 : Répartition par chapitre des 90% des produits enregistrés au point de passage de Sanvee Condji.....	27
Annexe 2 : Répartition par chapitre des 90% des produits enregistrés au point de passage de Tohoum	28
Annexe 3 : Répartition par chapitre des 90% des produits enregistrés au point de passage de Kambolé	29
Annexe 4 : Répartition par chapitre des 90% des produits enregistrés au point de passage de Kemeride	31
Annexe 5 : Répartition par chapitre des 90% des produits enregistrés au point de passage de Cinkasse	32
Annexe 6 : Répartition par chapitre des 90% des produits enregistrés au point de passage de Ponio.....	33
Annexe 7 : Les produits importés du Burkina Faso selon le Chapitre et la valeur	34
Annexe 8 : : Les produits importés du Nigéria selon le Chapitre et la valeur	34
Annexe 9 : Les produits importés Bénin selon le Chapitre et la valeur.....	35
Annexe 10 : Les produits importés de la Côte d'Ivoire selon le Chapitre et la valeur	36
Annexe 11 : Les produits exportés vers le Bénin selon le Chapitre et la valeur	36
Annexe 12 Les produits exportés vers le Nigéria selon le Chapitre et la valeur.....	37
Annexe 13 : Les produits exportés vers le Burkina-Faso selon le Chapitre et la valeur.....	38

I- INTRODUCTION

L'un des objectifs du Traité de l'UEMOA est la création du marché commun basé sur la libre circulation des personnes, des biens, des services, des capitaux et le droit d'établissement, ainsi que sur un Tarif Extérieur Commun(TEC) et une Politique Commerciale Commune.

La Politique Commerciale de l'Union s'est vue assignée des objectifs précis, notamment celui d'accroître les échanges intra-communautaires pour atteindre un niveau relativement important du commerce total de l'Union. Six ans après la mise en place de la Politique Commerciale de l'Union, le constat est que l'accroissement des échanges intra-communautaires peine à franchir la barre des 15% du commerce total de l'Union, malgré l'augmentation significative de la valeur des échanges globaux et même intra-communautaires de la région.

Face à ce constat, il s'avère impérieux de mettre en place un mécanisme qui prend en compte les flux commerciaux transfrontaliers non enregistrés, (les flux commerciaux informels).

Dans le souci de parvenir à cet objectif, la réalisation d'une enquête de base dans chaque pays membre de l'union s'impose. Elle permettra non seulement de cerner l'ensemble des contours des flux commerciaux informels mais aussi de consolider la base de données des statistiques du commerce extérieur. Afin de tester la méthodologie et d'apporter des amendements à tout le dispositif de l'étude, la Commission de l'UEMOA a confié la mise en œuvre du projet aux Instituts nationaux de statistique des Etats.

Au Togo, c'est la Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale qui a pour sa part réalisé du 31 janvier au 14 février 2010 l'enquête pilote sur les flux commerciaux transfrontaliers non enregistrés.

Le présent rapport expose dans le cadre de l'enquête pilote, l'organisation, les contraintes liées au lancement de l'opération, les problèmes rencontrés dans l'exécution, les perspectives pour l'enquête permanente et les recommandations. En prélude à ce développement, les objectifs de l'enquête seront rappelés.

- **Objectif global**

Il s'agira de valider une méthodologie de collecte et de traitement des données sur les flux commerciaux transfrontaliers non enregistrés.

- **Objectifs spécifiques**

Les objectifs spécifiques sont :

- Vérifier l'opérationnalité du questionnaire et proposer des corrections idoines pour une meilleure collecte des flux commerciaux transfrontaliers ;
- Cibler l'ensemble des outils nécessaires à la mise en place du dispositif d'enquête permanente à savoir, le champ de l'opération, l'échantillonnage, la base de sondage, la fréquence des passages, les instruments adaptés à la collecte, etc. ;
- Déterminer la structure des flux commerciaux transfrontaliers ;
- Déterminer le niveau des flux transfrontaliers non enregistrés, réalisés au cours d'une période par les opérateurs économiques ;
- Cerner les motivations des acteurs (dans le cadre des transactions) ;

- Cerner les conditions de fonctionnement des marchés (entraves, difficultés d'approvisionnement) ;
- Identifier les circuits informels importants du commerce transfrontalier de marchandises au niveau de la sous-région ouest africaine.

- **Résultats attendus**

Les résultats attendus de cette enquête pilote sont les suivants :

- Le questionnaire est testé et amendé ;
- Le champ de l'opération, l'échantillonnage, la base de sondage, la fréquence des passages et les instruments adaptés à la collecte sont identifiés ; et
- La base de corridors constitutifs de l'échantillon de chaque pays est élaborée.

6

- **Matériel de collecte**

Le matériel de collecte (questionnaire) utilisé dans le cadre de l'enquête pilote sur les flux commerciaux transfrontaliers non enregistré est le questionnaire adopté par les Etats membres de l'Union. Cependant, de légères modifications de formes ont été apportées en vue d'adapter le questionnaire aux réalités nationales. Le fond du questionnaire quant à lui n'a pas été modifié dans le souci de garder l'harmonie sous régionale. Le questionnaire utilisé est annexé au document.

II- ORGANISATION

2.1. Organisation administrative

Le 15 Octobre 2009, la Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (DGSCN) a procédé à la mise en place du comité technique de pilotage comme prévu par la commission de l'UEMOA. Ce comité est composé des cadres de la division des statistiques du commerce extérieur et des personnes ressources (un membre de la direction générale des douanes ; du ministère du commerce ; de la statistique agricole et un membre du ministère en charge de l'environnement).

Le comité technique de pilotage s'est réuni le 11 janvier 2010 avec le Directeur Général de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (DGSCN) pour les travaux préparatoires de la réalisation de l'enquête pilote. Ainsi, la réunion a permis de choisir les points de passage qui se répartissent comme suit : quatre postes frontaliers avec le Bénin, à savoir ; Sanvee-Condji au Sud, Tohoun dans la région des plateaux, Kambolé dans la région centrale, Kétao dans la région de la Kara et deux postes frontaliers avec le Burkina, notamment Ponio et Cinkassé au Nord. Il faut noter que la Commission de l'UEMOA avait recommandé que les points de passage soient choisis du côté des pays membre de l'Union. Le comité a aussi mis en place les conditions de démarrage des activités et la stratégie de communication.

2.2. Organisation financière

Le Gestionnaire comptable de la DGSCN a assuré l'exécution du budget conformément aux clauses adoptées entre l'Union et les Etats membres.

2.3. Organisation technique

Pour la réalisation des travaux de terrain, douze (12) enquêteurs et trois (3) contrôleurs ont été recrutés du 22 au 28 janvier 2010 conformément au budget adopté. Néanmoins le démarrage de l'enquête a été quelque peu retardé par la mise à disposition des fonds qui n'a été effective que le 22 janvier 2010. La formation des agents de terrain s'est déroulée du 25 au 27 janvier 2010.

Les six points de collecte retenus se répartissent comme suit : quatre postes frontaliers avec le Bénin, à savoir ; Sanvee-Condji au Sud, dans la région Maritime, Tohoun dans la région et Plateaux, Kambolé dans la région Centrale, Kétao dans la région de la Kara et deux postes frontaliers avec le Burkina, notamment Ponio et Cinkassé au Nord dans la région des Savanes.

Concernant les documents d'enquête, le questionnaire a été édité par une société d'imprimerie, par contre le manuel de l'agent enquêteur a été imprimé par la DGSCN. Avant le déploiement des agents sur le terrain, une campagne de sensibilisation auprès des autorités administratives locales a été réalisée du 28 au 30 janvier 2010. Les équipes de collecte ont été déployées sur le terrain le samedi 30 janvier 2010 et l'enquête a effectivement démarré le 31 janvier 2010.

Pour la supervision des opérations sur le terrain, trois équipes de superviseurs ont été constituées pour la couverture des six (06) points de passage et chacune a effectuée deux missions de supervision, à raison d'une mission par semaine. La première mission a eu lieu du 03 au 05 février 2010. L'objet de ladite mission est de vérifier le bon déroulement de l'opération sur le terrain et d'apporter des solutions aux éventuelles difficultés qui pourraient intervenir sur le terrain. La deuxième mission a eu lieu au cours de la deuxième semaine de collecte du 10 au 14 février 2010. A

la faveur de la deuxième mission de supervision, les questionnaires contrôlés sont ramenés pour faire l'objet d'une première saisie.

Par ailleurs, la Commission de l'UEMOA a effectué du 1er au 05 février 2010 une mission de supervision centrale à Lomé. Ainsi, elle s'est rendue à Sanvee-Condji au poste frontalier de Djeta situé à environ 25 km de la Ville d'Aného. Cette visite a permis de vérifier l'opérationnalité du dispositif d'enquête déployé sur le terrain, et de s'imprégner des difficultés pratiques relatives à l'exécution de l'opération.

Il a été relevé la réticence de certains enquêtés à se soumettre aux questionnaires, mais cette difficulté a été résolue avec l'aide des guides et l'appui des autorités locales. Des explications ont été données pour lever les équivoques relatives à la compréhension de certaines variables du questionnaire.

Il était prévu 2000 questionnaires à administrer, mais à la fin de l'opération, 1972 questionnaires ont été effectivement administrés, soit 28 questionnaires de moins. Dans l'ensemble, la collecte s'est déroulée normalement et a pris fin le 14 février 2010.

III- CONTRAINTES LIEES AU LANCEMENT DE L'OPERATION.

3.1. Contraintes administratives

La méthode de sensibilisation adoptée était une sensibilisation discrète qui couvrait seulement les autorités de l'administration centrale et locales notamment les préfets, les directeurs régionaux de la douane et de la statistique, les chefs de canton, et les chefs de village. Cette sensibilisation a été voulue discrète pour ne pas influencer le cours normal des flux au niveau des points de passages retenus, en évitant ainsi l'éveil d'un quelconque doute dans l'esprit des enquêtés sur le caractère purement statistique de la collecte des données. Dans la même vision, le profil retenu pour le choix des guides était éventuellement les passeurs. Cependant, il a été difficile de recruter sur le terrain des guides répondant à ce profil. L'avantage a été l'appartenance des guides aux membres des chefferies locales, ce qui leur attribuait un grand respect de la part des enquêtés et de ce fait a beaucoup joué dans la collaboration de ces derniers avec les agents de collecte.

10

3.2. Contraintes financières

Sur le plan financier, deux contraintes sont à relever.

La première contrainte notable est le décaissement tardif des fonds alloués à l'opération. Le début des activités de terrain était prévu pour le 5 janvier 2010, mais les fonds n'ont été débloqués que le 14 janvier 2010 d'après le bordereau d'envoi et n'ont été disponibles que le 22 janvier 2010, soit trois semaines de retard.

La deuxième contrainte financière, est la rigidité des lignes budgétaires dans leur exécution telle définie à l'article 37.1 du contrat de service :

«POUR LA REALISATION D'UNE ENQUETE PILOTE SUR LES FLUX COMMERCIAUX TRANSFRONTALIERS NON ENREGISTRES». Par exemple, il n'était pas possible de refaire une répartition de la ligne affectée au déplacement des agents enquêteurs de la capitale au lieu d'enquête (25000 CFA/agent enquêteur) d'autant plus qu'ils n'avaient pas les mêmes distances à parcourir.

3.3. Contraintes techniques

La contrainte technique notable est que le projet à prévu le juste nombre d'enquêteurs sur le terrain pour la formation. Cela peut s'avérer difficiles dans les cas de défections.

IV- PROBLEMES RENCONTRES DANS L'EXECUTION DE L'OPERATION

Les problèmes rencontrés sont structurés suivants les différentes phases de l'opération en occurrence les phases de la formation des agents enquêteurs, de la collecte des données sur le terrain, de traitement et d'analyse.

4.1. Phase de formation des agents enquêteurs

La principale difficulté lors de la formation est l'assimilation par les agents enquêteurs des terminologies des statistiques du commerce extérieur. A cet effet, il faut relever que le manuel est trop technique pour des agents de collecte et est dépourvu d'exemples pratiques, en particulier sur le remplissage du tableau.

4.2. Phase de collecte des données

Le premier point est purement administratif. Compte tenu du fait que le ministère en charge de la sécurité n'était pas associé à l'opération, quelques oppositions ont été notées avec les policiers en postes à certains points de passages. Les agents de collecte ont subi à certains points de passages des intimidations aussi bien de la part des forces de sécurité que des enquêtés. Les uns et les autres pensant que l'enquête mettrait fin à leurs activités illicites.

Le deuxième problème n'est qu'une suite logique du premier. En effet, en absence des forces de sécurité, les agents de collectes ne pouvaient pas collecter les informations à des heures nocturnes faute de sécurité. Or, des informations parvenues aux superviseurs sur le terrain font état d'importants flux nocturnes, notamment de motos et de l'essence etc.

Le troisième problème est lié à la multiplicité des passages dans les zones d'enquête retenues. Pour une meilleure couverture de ces zones et dans le

but de capter le maximum de flux, les agents de collectes étaient amenés à collecter les informations à divers endroits en tenant compte des jours de marché.

- **Difficultés rencontrées dans l'administration du questionnaire**

Etant donné que l'unité statistique de l'enquête est le « flux » et non les individus, une même personne peut être enquêtée autant de fois qu'elle emprunte le point de passage frontalier informel. Cette situation a entraîné une lassitude chez les individus à fréquence de passage élevée et parfois des bouderies à l'égard des agents de collecte des données.

Concernant l'interview, les difficultés rencontrées sont structurées suivant les différentes sections du questionnaire.

- *Section 1: caractéristiques générales sur le flux*

Dans cette section, la principale difficulté est liée à la question Q2 qui permet d'identifier la qualité de la personne enquêtée. Elle permet de regrouper les enquêtés suivant les modalités (i) Commerçant ; (ii) Transporteur ; (iii) Transitaire ; (iv) Agriculteur; (v) Eleveur ; (vi) Artisan; et (vii) autres (à préciser).

La méthodologie adoptée pour identifier la qualité de la personne enquêtée est la finalité qu'elle réserve au produit qu'elle porte ou son statut par rapport à la marchandise. Suivant cette logique, il est facile d'identifier les «commerçants » ; les « transporteurs » ; et les « transitaires ». Par contre les modalités «éleveur», « artisan » et « agriculteurs » sont difficiles à cerner. Il est important que le manuel soit étoffé d'exemples bien précis sur ces cas. En outre, les exportateurs ou importateurs de produits destinés à leur propre consommation n'ont pas une modalité définie. La modalité « consommateur » est proposée pour palier à ce vide.

- *Section2 : Caractéristiques spécifiques sur le flux.*

Les difficultés à ce niveau portent sur les colonnes « Valeur du produit », « Poids net en Kg », « Pays d'origine/Pays de destination », « Pays de 1^{ère} destination », « Pays de provenance » et la « Destination finale » du tableau.

En ce qui concerne la valeur et le poids net du produit, le problème relève du fait qu'on a souvent affaire à des transporteurs qui ne connaissent pas la valeur du produit ni son poids lors que ce dernier n'est pas mentionné sur l'emballage. Dans ces cas, on a eu recours aux valeurs des produits sur le marché pour faire les apurements.

Concernant la colonne « pays d'origine/Pays de destination », les difficultés proviennent de la mise en pratique des définitions. Beaucoup de problèmes seraient résolus si chaque type de flux avait son tableau de sorte à éliminer les mentions inutiles concernant le type de flux dans le tableau. En exemple, on n'aura pas la mention « pays d'origine » dans le tableau portant sur les transactions relevant des exportations ou la colonne « Pays de Destination » sur les transactions relevant d'une importation. Une deuxième option consisterait à créer dans le tableau deux colonnes distinctes pour « pays d'origine » et « de destination ». En outre, des cas pratiques de remplissage du tableau faisant mention des colonnes « Pays de 1^{ère} destination », « Pays de provenance » et la « Destination finale » seraient d'un atout considérable.

- *Section3 : Environnement des échanges et motivations de la transaction*

Dans cette section, la modalité 1 de la question Q17 semble coïncider avec les questions Q18 dans le cas d'une exportation et Q20 dans le cas d'une

importation. Des précisions doivent être apportées sur la portée de cette modalité.

- **Phase de traitement et d'analyse.**

Dans le cadre de la présente enquête pilote, l'accent est mis sur les différentes difficultés rencontrées et les perspectives de l'enquête permanente mais pas sur une analyse descriptive ou approfondie des données collectées. Cependant, la base issue des données collectées a été apurée suivant les règles et méthodes classiques de traitement de données.

Les difficultés dans l'apurement des données résident dans l'harmonisation des libellés des marchandises avec la nomenclature du Système Harmonisé à dix positions (SH10) et la correction des informations manquantes sur les valeurs et poids des marchandises.

Conformément au manuel d'instructions, les libellés des marchandises doivent être renseignés en harmonie avec les libellés des produits selon la nomenclature SH 10. Il est évident que cette méthode n'est pas pratique pendant la collecte. En conséquence, l'essentiel du travail d'harmonisation a été faite lors de l'apurement des données.

15

Le problème d'informations manquantes sur les valeurs des marchandises provient du fait que les agents de collecte ont souvent affaire à des transporteurs ou passeurs qui généralement, ne connaissent pas la valeur des marchandises qu'ils transportent. L'apurement a été fait par référence au prix de ces marchandises sur les marchés locaux.

Aux besoins, les informations sur les principaux produits faisant l'objet des transactions, les principaux pays impliqués dans les transactions, les motifs déterminant les flux commerciaux non enregistrés, etc. peuvent être analysées.

V- PERSPECTIVES POUR L'ENQUETE PERMANENTE

5.1. Représentativité des produits enregistrés et fiabilité des données

- **Fréquence des produits enregistrés**

Il s'agit dans cette partie de montrer que les transactions par corridor sont spécifiques aux produits et il serait optimal de restreindre la collecte des données aux seuls produits représentatifs par corridor dans l'optique de l'enquête permanente. Les tableaux de l'annexe 1 à 6 montrent la répartition par chapitre des 90% des produits enregistrés aux différents points de passage où s'est déroulée l'enquête pilote.

Au niveau du premier corridor (Sanvee Condji), l'essentiel des produits enregistrés par ordre de représentativité est composé des produits du :

- chapitre 27, représentant 16,21% des produits enregistrés à ce corridor. Il s'agit spécifiquement de l'essence ordinaire,
- Chapitre 03, représentant 15,53% des produits enregistrés à ce corridor. Il s'agit spécifiquement des poissons frais et fumés,
- Chapitre 15, représentant 13,47% des produits enregistrés à ce corridor. Il s'agit principalement des huiles alimentaires, et
- Chapitre 11, représentant 10,96% des produits enregistrés à ce corridor. Il s'agit principalement de la farine (GARI).

An niveau du deuxième corridor (Tohoun), l'essentiel des produits enregistrés par ordre de représentativité est composé des produits du :

- chapitre 12, représentant 21,97% des produits enregistrés à ce corridor. Il s'agit spécifiquement de la noix de palme,

- Chapitre 11, représentant 16,59% des produits enregistrés à ce corridor. Il s'agit spécifiquement du maïs et de la farine (Gari), et

- Chapitre 22, représentant 6,95% des produits enregistrés à ce corridor. Il s'agit principalement de l'alcool local.

Au niveau du troisième corridor (Kambolé), l'essentiel des produits enregistrés par ordre de représentativité est composé des produits du :

- chapitre 07, représentant 9,43% des produits enregistrés à ce corridor. Il s'agit spécifiquement des légumes (tomates, haricot ...) et des tubercules,

- Chapitre 10, représentant 9,43% des produits enregistrés à ce corridor. Il s'agit spécifiquement du riz, du maïs et du sorgho,

- Chapitre 01, représentant 8,40% des produits enregistrés à ce corridor. Il s'agit principalement des volailles, et des animaux vivants de l'espèce caprine et ovine,

- Chapitre 63, représentant 5,66 % des produits enregistrés à ce corridor. Il s'agit principalement des bières brassées, et

Chapitre 34, représentant 5,15 % des produits enregistrés à ce corridor. Il s'agit principalement des savons et détergent,

Au niveau du quatrième corridor (Kemeride), l'essentiel des produits enregistrés par ordre de représentativité est composé des produits du :

- chapitre 07, représentant 16,69% des produits enregistrés à ce corridor. Il s'agit spécifiquement des légumes et des tubercules (ignames),

- Chapitre 10, représentant 12,05% des produits enregistrés à ce corridor. Il s'agit spécifiquement du maïs, riz et sorgho, et

- Chapitre 01, représentant 10,16% des produits enregistrés à ce corridor. Il s'agit principalement des volailles et des animaux vivants de l'espèce caprine et ovine.

Au niveau du cinquième corridor (Cinkassé), l'essentiel des produits enregistrés par ordre de représentativité est composé des produits du :

- chapitre 01, représentant 29,53% des produits enregistrés à ce corridor. Il s'agit spécifiquement des animaux vivants de l'espèce caprine,

- Chapitre 15, représentant 14,65% des produits enregistrés à ce corridor. Il s'agit spécifiquement des huiles alimentaires, et

- Chapitre 17, représentant 12,79% des produits enregistrés à ce corridor. Il s'agit principalement du sucre.

Au niveau du sixième corridor (Ponio), l'essentiel des produits enregistrés par ordre de représentativité est composé des produits du :

19

- chapitre 01, représentant 21,03% des produits enregistrés à ce corridor. Il s'agit spécifiquement du maïs, du riz et du sorgho, et

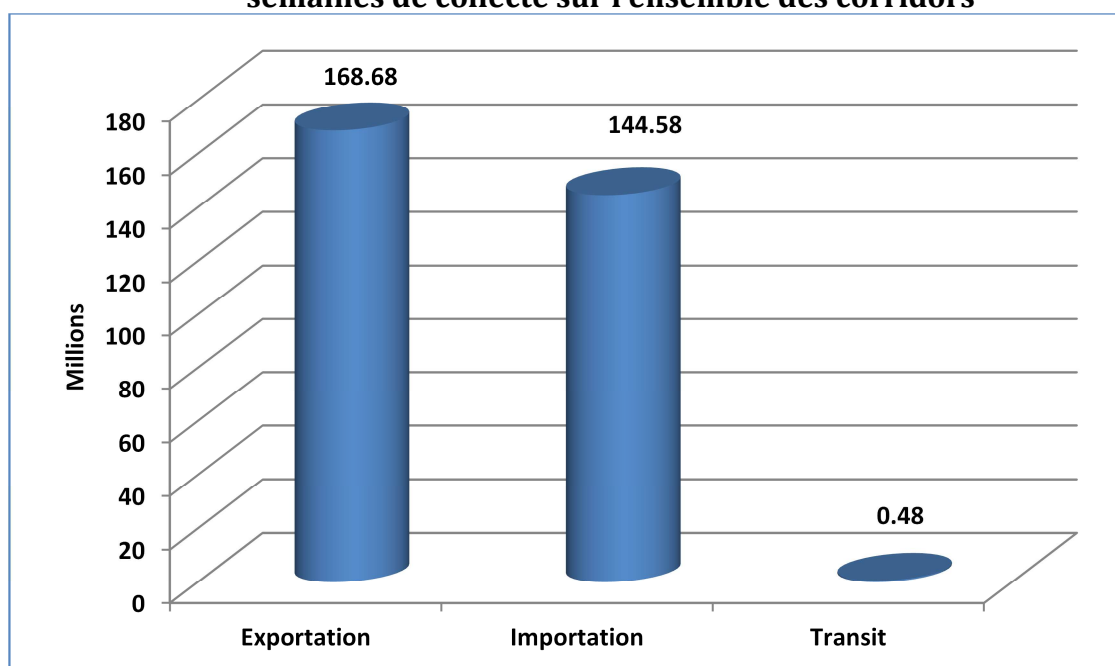
- Chapitre 10, représentant 14,65% des produits enregistrés à ce corridor. Il s'agit spécifiquement des huiles alimentaires,

L'analyse ci-dessus n'est faite qu'à partir de la fréquence des produits enregistrés par corridor. Une analyse suivant la valeur peut changer les ordres de classement.

- **Valeur des Importations et exportations enregistrées**

En terme de valeur les importations et les exportations des produits enregistrés sur l'ensemble des corridors au cours des deux semaines s'élèvent respectivement à 144 578 865 FCFA et 168 680 220 FCFA.

Graphique 1 : Niveau des importations et exportations au cours des deux semaines de collecte sur l'ensemble des corridors



Source : Enquête pilote sur les flux commerciaux transfrontaliers non enregistrés

Les principaux partenaires impliqués dans ces échanges non enregistrés sont les voisins directs sur lesquels débouchent les corridors. Des pays de la sous région comme la Côte d'Ivoire et le Nigéria sont également impliqués bien que n'étant pas des voisins immédiats du Togo.

20

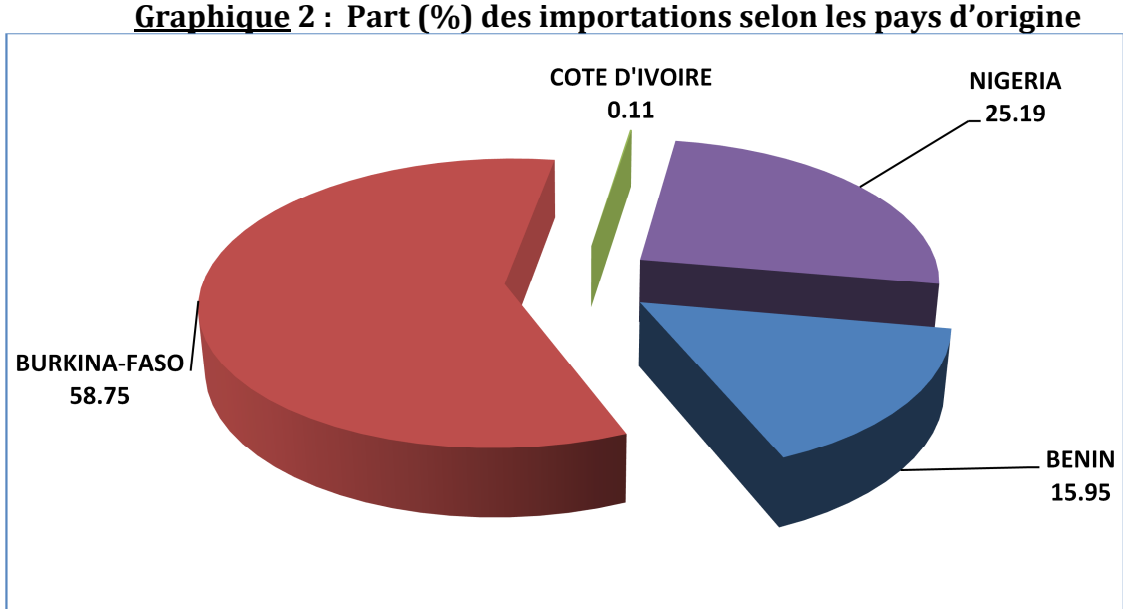
- Les importations

Comme le montre le graphique 2 à la page suivante, presque 59% de la valeur totale des importations informelles enregistrées proviennent du Burkina Faso, ce qui est intéressant puisque le côté du Burkina Faso disposait seulement de deux corridors sur six.

Les produits faisant l'objet des importations sont les produit du chapitre 01, animaux vivants, chapitre 03, Poissons et crustacés, mollusque et autres invertébrés aquatiques et du chapitre 10 ; les céréales (**Annexe 7**).

Le deuxième partenaire dans l'ordre décroissant est le Nigéria avec un peu plus du quart de la valeur totale des importations informelles enregistrées sur les deux semaines de collectes. La plus part des marchandises Nigérianes enregistrées transitent par le Bénin voisin, d'où les importations informelles enregistrées représentent presque 16% de la valeur totale.

Le Togo importe du Nigéria par ces postes informels les produits du chapitre 27 en particulier le carburant (**Annexe 8**) et du Bénin les produits du chapitre 03, Poissons et crustacés, mollusque et autres invertébrés aquatiques (**Annexe 9**)

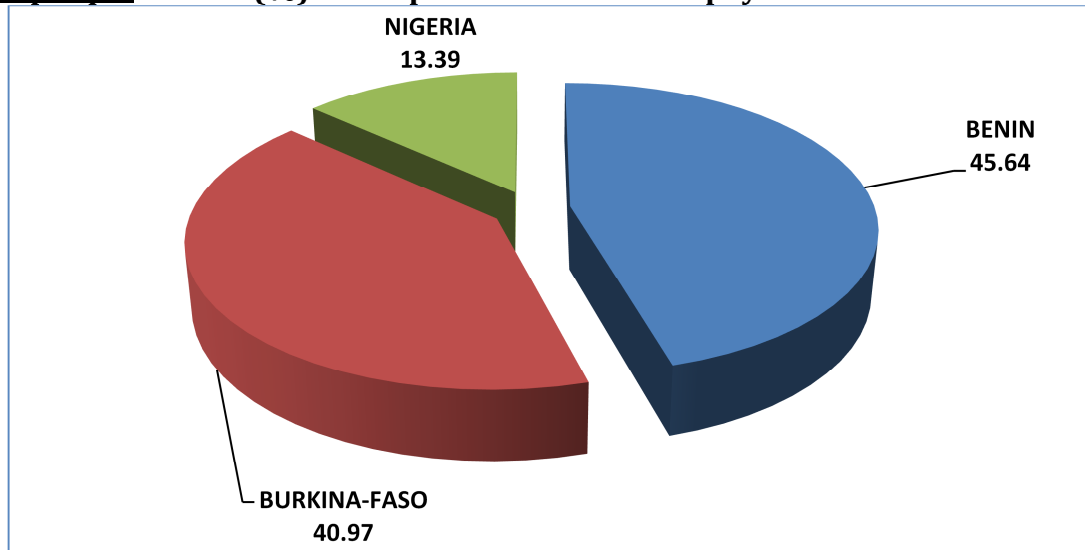


Source : Enquête pilote sur les flux commerciaux transfrontaliers non enregistrés

- Exportation

Le graphique 3 présente la répartition en % des exportations enregistrées sur les postes informels durant les deux semaines de collecte, selon les pays de destinations. Selon ce graphique, presque 46% de la valeur totale des exportations vont au Bénin, 41% vont au Burkina Faso et 13% vont au Nigéria.

Graphique 3 : Part (%) des exportations selon les pays de destinations



Source : Enquête pilote sur les flux commerciaux transfrontaliers non enregistrés

Le Bénin importe du Togo par les postes informels les produits du chapitre 15 notamment les huiles alimentaires. Le Burkina Faso importe du Togo essentiellement les produit du chapitre 17 et 15 représentés respectivement par les sucres et les huiles alimentaires. Le Nigéria, dernier pays en terme de la part des importations du Togo importe en premier lieu les produits du chapitre 08, spécifiquement les noix de coco (**annexe 11 à 13**).

22

- **Fiabilité des données**

La fiabilité des données découle essentiellement de la vraisemblance des valeurs et poids des produits enregistrés lors de la collecte des données.

Il est vrai que les valeurs redressées dans l'apurement des données collectées à partir des informations issues des marchés locaux ne correspondent pas aux valeurs CAF¹ dans le cas d'une importation ou FOB² dans le cas d'une exportation des marchandises. Cependant, nous estimons que ces écarts ne sont pas de nature à perturber la fiabilité des données.

¹ Coût Assurance et Fret

² Franco à Board

5.2. Extrapolation des données

Avec la structure actuelle du questionnaire, il est possible de partir des variables Q15 et Q16 qui portent sur la périodicité des transactions et le nombre de transaction durant ladite période pour faire une extrapolation. En fonction de ces deux variables, on peut estimer les valeurs et les poids des marchandises collectées sur une période d'un mois, à l'image des déclarations mensuelles douanières, en les multipliant par le nombre de transactions et la période convertie en mois.

Cependant, cette méthode d'extrapolation souffre d'insuffisances qu'il s'avère important de notifier:

- D'une part, une entité peut être enquêtée dans une période, autant de fois qu'elle effectue une transaction, d'autant plus que les noms ne permettent pas d'identifier les enquêtés. Ce biais va surestimer la valeur et le poids des produits.
- D'autre part, il n'y a pas d'information disponible sur un nombre moyen de flux pour ces points de passages. Il n'est donc pas possible d'évaluer la proportion de flux effectivement cernée.

5.3. Faisabilité de l'enquête permanente

La faisabilité de l'enquête permanente est liée à la fiabilité et à l'exhaustivité de l'extrapolation des données qui seront collectées. L'enquête pilote permet de conclure que la fiabilité des données ne constituerait pas un obstacle à la réalisation de l'enquête permanente. A cet effet, la faisabilité de l'enquête permanente peut être envisagée avec la méthode d'extrapolation mentionnée plus haut tout en connaissant les insuffisances des résultats qui en découleront. Cependant, toute modification visant à consolider la rigueur de la méthode proposée serait un atout.

VI-CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

6.1. Révision du questionnaire

Les différentes observations faites sur le questionnaire sont au niveau de la section portant sur les « difficultés rencontrées dans l'administration du questionnaire » (page 9). Elles peuvent servir à réviser le questionnaire compte tenu de leur pertinence tant au niveau national que sous régional.

6.2. Base des corridors constitutifs de l'échantillon pour l'enquête permanente

Disposer d'un échantillon constitutif de corridors pour l'enquête permanente revient à faire un tirage de corridors dans une base exhaustive de corridors à partir d'informations tel que l'importance des flux ou la fréquence de passage, le poids des transactions dans le volume global etc.

Cette enquête pilote ne peut à elle seule permettre de constituer une base de sondage des corridors pour une enquête permanente. En effet, elle n'a couvert que les corridors informels gravitant autour de six points de passage formels alors que le Togo dispose d'une quarantaine de postes de douane formels. En outre, aucune relation ne permet d'étendre les informations sur les fréquences de passages et la valeur des transactions inhérentes aux points de passage où s'est déroulée l'enquête pilote au reste des corridors qui peuvent éventuellement être intégrés à l'échantillon. Il est évident que ces informations sont incontournables dans la constitution de l'échantillon des corridors pour l'enquête permanente.

Somme toute, deux solutions s'offrent:

- La première consiste à constituer un échantillon des corridors à partir des postes de douane formels (puisque les points de passage frauduleux gravitent autour des points de passage formels) en

mettant à contribution la douane en ce qui concerne les informations relatives aux fréquences de passage et de poids des transactions, tout en sachant pertinemment que ces informations ne sont pas les mêmes au niveau des points de passage informels.

- La deuxième consiste à faire un recensement général des points de passage informels, dont l'objectif principal serait de disposer d'un Système d'Information intégrant les fréquences de passage, les principaux produits de transactions ainsi que le volume des transactions relatives à chaque point de passage informel recensé.

6.3. Recommandations

Dans la perspective d'un bon déroulement de l'enquête permanente, les recommandations ci-dessous sont formulées:

Au niveau national

- La consolidation de la collaboration entre les structures ressources (La Direction des Douanes Togolaises, etc.) et la Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale,
- L'implication des agents de sécurité dans le processus de collecte des données, et
- La mise en place d'un système de sensibilisation efficace.

Au niveau sous régional

- L'organiser un atelier sous-régional avec des Etats membres de l'Union en vue de concevoir une méthode rigoureuse d'extrapolation des données,
- L'adoption d'une méthodologie rigoureuse couvrant l'échantillonnage jusqu'à l'extrapolation des données collectées,

- L'adoption d'une méthodologie permettant aux Etats membres de l'Union d'intégrer les données collectées dans leur base de données des statistiques du commerce extérieur, et
- La mise de tous les Etats membres de l'Union au même niveau d'information (Le Togo n'a pas reçu l'information levant la limitation des corridors à enquêter aux seuls pays voisins membres de l'Union).

ANNEXES

Annexe 1 : Répartition par chapitre des 90% des produits enregistrés au point de passage de Sanvee Condji

CHAPITRE	LIBELLE DU CHAPITRE	NOMBRE DE PRODUITS	FREQUENCE
Chapitre 27	COMBUSTIBLES MINERAUX; HUILES, CIRES MINERALES; MATIERES BITUMINEUSES	71	16,21%
Chapitre 03	POISSONS ET CRUSTACES, MOLLUSQUES ET AUTRES INVERTEBRES AQUATIQUES	68	15,53%
Chapitre 15	GRAISSES, HUILES, CIRES (ANIMALES ET VEGETALES); GRAISSES ALIMENTAIRES	59	13,47%
Chapitre 11	PRODUITS DE LA MINOTERIE;MALT;AMIDONS ET FECULES;INULINE;GLUTEN DE FROMENT	48	10,96%
Chapitre 01	ANIMAUX VIVANTS	47	10,73%
Chapitre 08	FRUITS COMESTIBLES; ECORCES D'AGRUMES OU DE MELONS	42	9,59%
Chapitre 04	LAIT; OEUF D'OISEAUX; MIEL; PRODUITS COMESTIBLES D'ANIMAUX N.D.C.A.	17	3,88%
Chapitre 07	LEGUMES, PLANTES, RACINES ET TUBERCULES ALIMENTAIRES	16	3,65%
Chapitre 46	OUVRAGES DE SPARTERIE OU DE VANNERIE	10	2,28%
Chapitre 96	OUVRAGES DIVERS	10	2,28%
Chapitre 85	MACHINES ELECTRIQUES; APPAREILS D'EMISSION-RECEPTION RADIO/TV	7	1,60%
	Sous total	395	90,18%
	Total	438	

27

Source : Enquête pilote sur les flux commerciaux transfrontaliers non enregistrés

Annexe 2 : Répartition par chapitre des 90% des produits enregistrés au point de passage de Tohoun

CHAPITRE	LIBELLE DU CHAPITRE	NOMBRE DE PRODUIT	FREQUENCE
CHAPITRE 12	OLEAGINEUX;GRAINES, SEMENCES;PLANTES INDUSTRIELLES, MEDICINALES;PAILLES,FOUR	98	21,97%
CHAPITRE 11	PRODUITS DE LA MINOTERIE;MALT;AMIDONS ET FECULES;INULINE;GLUTEN DE FROMENT	74	16,59%
CHAPITRE 22	BOISSONS, LIQUIDES ALCOOLIQUES ET VINAIGRES	31	6,95%
CHAPITRE 01	ANIMAUX VIVANTS	29	6,50%
CHAPITRE 71	PERLES, PIERRES GEMMES, METAUX PRECIEUX; BIJOUTERIE FANTAISIE; MONNAIES	27	6,05%
CHAPITRE 10	CEREALES	25	5,61%
CHAPITRE 27	COMBUSTIBLES MINERAUX; HUILES, CIRES MINERALES; MATIERES BITUMINEUSES	24	5,38%
CHAPITRE 44	BOIS, CHARBON DE BOIS ET OUVRAGES EN BOIS	15	3,36%
CHAPITRE 70	VERRE ET OUVRAGES EN VERRE	12	2,69%
CHAPITRE 15	GRAISSES, HUILES, CIRES (ANIMALES ET VEGETALES); GRAISSES ALIMENTAIRES	10	2,24%
CHAPITRE 34	SAVONS, LUBRIFIANTS, CIRES ARTIFICIELLES, BOUGIES, CIRES DENTAIRE	9	2,02%
CHAPITRE 90	APPAREILS D'OPTIQUE, DE PRECISION, MEDICO-CHIRURGICAUX;PARTIES, ACCESSOIRES	8	1,79%
CHAPITRE 30	PRODUITS PHARMACEUTIQUES	6	1,35%
CHAPITRE 80	ETAIN ET OUVRAGES EN ETAIN	6	1,35%
CHAPITRE 20	PREPARATIONS DE LEGUMES, DE FRUITS OU D'AUTRES PARTIES DE PLANTES	6	1,35%
CHAPITRE 25	SEL; SOUFRE; TERRES ET PIERRES; PLATRES, CHAUX ET CEMENTS	6	1,35%
CHAPITRE 70	VERRE ET OUVRAGES EN VERRE	6	1,35%
CHAPITRE 21	PREPARATIONS ALIMENTAIRES DIVERSES	5	1,12%
CHAPITRE 23	RESIDUS, DECHETS DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES;ALIMENTS PREPARES POUR ANIMAUX	5	1,12%
	Sous total	402	90,13%
	Total	446	

Source : Enquête pilote sur les flux commerciaux transfrontaliers non enregistrés

Annexe 3 : Répartition par chapitre des 90% des produits enregistrés au point de passage de Kambolé

CHAPITRE	LIBELLE DU CHAPITRE	NOMBRE DE PRODUITS	FREQUENCE
Chapitre 07	LEGUMES, PLANTES, RACINES ET TUBERCULES ALIMENTAIRES	55	9,43%
Chapitre 10	CEREALES	55	9,43%
Chapitre 01	ANIMAUX VIVANTS	49	8,40%
Chapitre 63	AUTRES ARTICLES TEXTILES CONFECTIONNES; ASSORTIMENTS; FRIPERIE ET CHIFFONS	33	5,66%
Chapitre 22	BOISSONS, LIQUIDES ALCOOLIQUES ET VINAIGRES	31	5,32%
Chapitre 34	SAVONS, LUBRIFIANTS, CIRES ARTIFICIELLES, BOUGIES, CIRES DENTAIRES	30	5,15%
Chapitre 52	COTON	22	3,77%
Chapitre 19	PREPARATIONS A BASE DE CEREALES ET DERIVES; PATISSERIES	20	3,43%
Chapitre 71	PERLES, PIERRES GEMMES, METAUX PRECIEUX; BIJOUTERIE FANTAISIE; MONNAIES	19	3,26%
Chapitre 85	MACHINES ELECTRIQUES; APPAREILS D'EMISSION-RECEPTION RADIO/TV	14	2,40%
Chapitre 25	SEL; SOUFRE; TERRES ET PIERRES; PLATRES, CHAUX ET CEMENTS	13	2,23%
Chapitre 27	COMBUSTIBLES MINERAUX; HUILES, CIRES MINERALES; MATIERES BITUMINEUSES	13	2,23%
Chapitre 42	OUVRAGES EN CUIR; ARTICLES DE BOURRELLERIE, SELLERIE, VOYAGE OU EN BOYAUX	12	2,06%
Chapitre 61	VETEMENTS ET ACCESSOIRES DU VETEMENT, EN BONNETERIE	12	2,06%
Chapitre 64	CHAUSSURES, GUETRES ET ARTICLES ANALOGUES; PARTIES DE CES OBJETS	12	2,06%
Chapitre 12	OLEAGINEUX;GRAINES,SEMENCES;PLANTES INDUSTRIELLES,MEDICINALES;PAILLES,FOUR	11	1,89%
Chapitre 87	VOITURES AUTOMOBILES ET AUTRES VEHICULES TERRESTRES; PARTIES, ACCESSOIRES	11	1,89%
Chapitre 11	PRODUITS DE LA MINOTERIE;MALT;AMIDONS ET FECULES;INULINE;GLUTEN DE FROMENT	10	1,72%
Chapitre 20	PREPARATIONS DE LEGUMES, DE FRUITS OU D'AUTRES PARTIES DE PLANTES	10	1,72%
Chapitre 39	MATIERES PLASTIQUES ET OUVRAGES EN CES MATIERES	10	1,72%
Chapitre 44	BOIS, CHARBON DE BOIS ET OUVRAGES EN BOIS	10	1,72%

**Répartition par chapitre des 90% des produits enregistrés au point de passage de
Kambolé (suite)**

CHAPITRE	LIBELLE DU CHAPITRE	NOMBRE DE PRODUITS	FREQUENCE
Chapitre 62	VETEMENTS ET ACCESSOIRES DU VETEMENT, AUTRES QU'EN BONNETERIE	10	1,72%
Chapitre 84	REACTEURS NUCLEAIRES; CHAUDIERES, MACHINES, APPAREILS, ENGINES MECANIQUES	10	1,72%
Chapitre 15	GRAISSES, HUILES, CIRES (ANIMALES ET VEGETALES); GRAISSES ALIMENTAIRES	9	1,54%
Chapitre 73	OUVRAGES EN FONTE, FER OU ACIER	8	1,37%
Chapitre 72	FONTE, FER ET ACIER	7	1,20%
Chapitre 17	SUCRES ET SUCRERIES	6	1,03%
Chapitre 76	ALUMINIUM ET OUVRAGES EN ALUMINIUM	6	1,03%
Chapitre 91	HORLOGERIE	6	1,03%
Chapitre 04	LAIT; OEUF D'OISEAUX; MIEL; PRODUITS COMESTIBLES D'ANIMAUX N.D.C.A.	5	0,86%
Chapitre 30	PRODUITS PHARMACEUTIQUES	5	0,86%
Chapitre 46	OUVRAGES DE SPARTERIE OU DE VANNERIE	5	0,86%
	Sous total	529	0,90737564
	Total	583	

30

Source : Enquête pilote sur les flux commerciaux transfrontaliers non enregistrés

Annexe 4 : Répartition par chapitre des 90% des produits enregistrés au point de passage de Kemeride

CHAPITRE	LIBELLE DU CHAPITRE	NOMBRE DE PRODUITS	FREQUENCE
Chapitre 07	LEGUMES, PLANTES, RACINES ET TUBERCULES ALIMENTAIRES	115	16,69%
Chapitre 10	CEREALES	83	12,05%
Chapitre 01	ANIMAUX VIVANTS	70	10,16%
Chapitre 27	COMBUSTIBLES MINERAUX; HUILES, CIRES MINERALES; MATIERES BITUMINEUSES	43	6,24%
Chapitre 20	PREPARATIONS DE LEGUMES, DE FRUITS OU D'AUTRES PARTIES DE PLANTES	40	5,81%
Chapitre 30	PRODUITS PHARMACEUTIQUES	30	4,35%
Chapitre 09	CAFE, THE, MATE ET EPICES	22	3,19%
Chapitre 15	GRAISSES, HUILES, CIRES (ANIMALES ET VEGETALES); GRAISSES ALIMENTAIRES	21	3,05%
Chapitre 12	OLEAGINEUX;GRAINES,SEMENCES;PLANTES INDUSTRIELLES,MEDICINALES;PAILLES,FOUR	20	2,90%
Chapitre 22	BOISSONS, LIQUIDES ALCOOLIQUES ET VINAIGRES	19	2,76%
Chapitre 34	SAVONS, LUBRIFIANTS, CIRES ARTIFICIELLES, BOUGIES, CIRES DENTAIRES	19	2,76%
Chapitre 44	BOIS, CHARBON DE BOIS ET OUVRAGES EN BOIS	17	2,47%
Chapitre 11	PRODUITS DE LA MINOTERIE;MALT;AMIDONS ET FECULES;INULINE;GLUTEN DE FROMENT	16	2,32%
Chapitre 21	PREPARATIONS ALIMENTAIRES DIVERSES	15	2,18%
Chapitre 31	ENGRAIS	14	2,03%
Chapitre 46	OUVRAGES DE SPARTERIE OU DE VANNERIE	13	1,89%
Chapitre 23	RESIDUS, DECHETS DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES;ALIMENTS PREPARES POUR ANIMAUX	13	1,89%
Chapitre 25	SEL; SOUFRE; TERRES ET PIERRES; PLATRES, CHAUX ET CIMENTS	11	1,60%
Chapitre 24	TABACS ET SUCCEDANES DE TABACS FABRIQUES	10	1,45%
Chapitre 52	COTON	9	1,31%
Chapitre 19	PREPARATIONS A BASE DE CEREALES ET DERIVES; PATISSERIES	9	1,31%
Chapitre 08	FRUITS COMESTIBLES; ECORCES D'AGRUMES OU DE MELONS	9	1,31%
Chapitre 17	SUCRES ET SUCRERIES	7	1,02%
	Sous total	625	90,71%
	Total	689	

Source : Enquête pilote sur les flux commerciaux transfrontaliers non enregistrés

Annexe 5 : Répartition par chapitre des 90% des produits enregistrés au point de passage de Cinkasse

CHAPITRE	LIBELLE DU CHAPITRE	NOMBRE DE PRODUITS	FREQUENCE
Chapitre 01	ANIMAUX VIVANTS	127	29,53%
Chapitre 15	GRAISSES, HUILES, CIRES (ANIMALES ET VEGETALES); GRAISSES ALIMENTAIRES	63	14,65%
Chapitre 17	SUCRES ET SUCRERIES	55	12,79%
Chapitre 27	COMBUSTIBLES MINERAUX; HUILES, CIRES MINERALES; MATIERES BITUMINEUSES	22	5,12%
Chapitre 34	SAVONS, LUBRIFIANTS, CIRES ARTIFICIELLES, BOUGIES, CIRES DENTAIRE	16	3,72%
Chapitre 25	SEL; SOUFRE; TERRES ET PIERRES; PLATRES, CHAUX ET CEMENTS	16	3,72%
Chapitre 10	CEREALES	15	3,49%
Chapitre 11	PRODUITS DE LA MINOTERIE; MALT; AMIDONS ET FECULES; INULINE; GLUTEN DE FROMENT	9	2,09%
Chapitre 04	LAIT; OEUFS D'OISEAUX; MIEL; PRODUITS COMESTIBLES D'ANIMAUX N.D.C.A.	9	2,09%
Chapitre 63	AUTRES ARTICLES TEXTILES CONFECTIONNES; ASSORTIMENTS; FRIPERIE ET CHIFFONS	8	1,86%
Chapitre 22	BOISSONS, LIQUIDES ALCOOLIQUES ET VINAIGRES	8	1,86%
Chapitre 85	MACHINES ELECTRIQUES; APPAREILS D'EMISSION-RECEPTION RADIO/TV	8	1,86%
Chapitre 07	LEGUMES, PLANTES, RACINES ET TUBERCULES ALIMENTAIRES	7	1,63%
Chapitre 19	PREPARATIONS A BASE DE CEREALES ET DERIVES; PATISSERIES	7	1,63%
Chapitre 87	VOITURES AUTOMOBILES ET AUTRES VEHICULES TERRESTRES; PARTIES, ACCESSOIRES	7	1,63%
Chapitre 03	POISSONS ET CRUSTACES, MOLLUSQUES ET AUTRES INVERTEBRES AQUATIQUES	6	1,40%
Chapitre 71	PERLES, PIERRES GEMMES, METAUX PRECIEUX; BIJOUTERIE FANTAISIE; MONNAIES	5	1,16%
	Sous total	388	90,23%
	Total	430	

Source : Enquête pilote sur les flux commerciaux transfrontaliers non enregistrés

Annexe 6 : Répartition par chapitre des 90% des produits enregistrés au point de passage de Ponio

CHAPITRE	LIBELLE DU CHAPITRE	NOMBRE DE PRODUITS	FREQUENCE
Chapitre 01	ANIMAUX VIVANTS	146	30,10%
Chapitre 10	CEREALES	102	21,03%
Chapitre 30	PRODUITS PHARMACEUTIQUES	42	8,66%
Chapitre 07	LEGUMES, PLANTES, RACINES ET TUBERCULES ALIMENTAIRES	33	6,80%
Chapitre 44	BOIS, CHARBON DE BOIS ET OUVRAGES EN BOIS	24	4,95%
Chapitre 24	TABACS ET SUCCEDANES DE TABACS FABRIQUES	15	3,09%
Chapitre 03	POISSONS ET CRUSTACES, MOLLUSQUES ET AUTRES INVERTEBRES AQUATIQUES	15	3,09%
Chapitre 71	PERLES, PIERRES GEMMES, METAUX PRECIEUX; BIJOUTERIE FANTAISIE; MONNAIES	12	2,47%
Chapitre 12	OLEAGINEUX;GRAINES, SEMENCES;PLANTES INDUSTRIELLES, MEDICINALES;PAILLES, FOUR	9	1,86%
Chapitre 08	FRUITS COMESTIBLES; ECORCES D'AGRUMES OU DE MELONS	8	1,65%
Chapitre 63	AUTRES ARTICLES TEXTILES CONFECTIONNES; ASSORTIMENTS; FRIPERIE ET CHIFFONS	7	1,44%
Chapitre 34	SAVONS, LUBRIFIANTS, CIRES ARTIFICIELLES, BOUGIES, CIRES DENTAIRES	7	1,44%
Chapitre 64	CHAUSSURES, GUETRES ET ARTICLES ANALOGUES; PARTIES DE CES OBJETS	7	1,44%
Chapitre 70	VERRE ET OUVRAGES EN VERRE	7	1,44%
Chapitre 20	PREPARATIONS DE LEGUMES, DE FRUITS OU D'AUTRES PARTIES DE PLANTES	5	1,03%
	Sous total	388	90,23%
	Total	430	

Source : Enquête pilote sur les flux commerciaux transfrontaliers non enregistrés

Annexe 7 : Les produits importés du Burkina Faso selon le Chapitre et la valeur

CHAPITRE	LIBELLE DU CHAPITRE	VALEUR
01	ANIMAUX VIVANTS	81099270
03	POISSONS ET CRUSTACES, MOLLUSQUES ET AUTRES INVERTEBRES AQUATIQUES	1465000
10	CEREALES	793100
15	GRAISSES, HUILES, CIRES (ANIMALES ET VEGETALES); GRAISSES ALIMENTAIRES	270000
21	PREPARATIONS ALIMENTAIRES DIVERSES	225000
84	REACTEURS NUCLEAIRES; CHAUDIERES, MACHINES, APPAREILS, ENGIN MECANIQUE	224000
07	LEGUMES, PLANTES, RACINES ET TUBERCULES ALIMENTAIRES	213150
64	CHAUSSURES, GUETRES ET ARTICLES ANALOGUES; PARTIES DE CES OBJETS	102000
12	OLEAGINEUX;GRAINES,SEMENCES;PLANTES INDUSTRIELLES,MEDICINALES;PAILLES,FOUR	99950
17	SUCRES ET SUCRERIES	88000
34	SAVONS, LUBRIFIANTS, CIRES ARTIFICIELLES, BOUGIES, CIRES DENTAIRES	70100
71	PERLES, PIERRES GEMMES, METAUX PRECIEUX; BIJOUTERIE FANTAISIE; MONNAIES	59000
27	COMBUSTIBLES MINERAUX; HUILES, CIRES MINERALES; MATIERES BITUMINEUSES	52500
08	FRUITS COMESTIBLES; ECORCES D'AGRUMES OU DE MELONS	30000
44	BOIS, CHARBON DE BOIS ET OUVRAGES EN BOIS	19450
20	PREPARATIONS DE LEGUMES, DE FRUITS OU D'AUTRES PARTIES DE PLANTES	12850
76	ALUMINIUM ET OUVRAGES EN ALUMINIUM	12600
19	PREPARATIONS A BASE DE CEREALES ET DERIVES; PATISSERIES	12500
09	CAFE, THE, MATE ET EPICES	11100
46	OUVRAGES DE SPARTERIE OU DE VANNERIE	11000
39	MATIERES PLASTIQUES ET OUVRAGES EN CES MATIERES	9000
42	OUVRAGES EN CUIR; ARTICLES DE BOURRELLERIE, SELLERIE, VOYAGE OU EN BOYAUX	8000
90	APPAREILS D'OPTIQUE, DE PRECISION, MEDICO-CHIRURGICAUX;PARTIES,ACCESSOIRES	6000
24	TABACS ET SUCCEDANES DE TABACS FABRIQUES	5250
33	HUILLES ESSENTIELLES, RESINOIDES; PRODUITS DE PARFUMERIE; COSMETIQUES	5200
23	RESIDUS,DECHETS DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES;ALIMENTS PREPARES POUR ANIMAUX	5000
70	VERRE ET OUVRAGES EN VERRE	5000
11	PRODUITS DE LA MINOTERIE;MALT;AMIDONS ET FECULES;INULINE;GLUTEN DE FROMENT	4200
22	BOISSONS, LIQUIDES ALCOOLIQUES ET VINAIGRES	3600
65	COIFFURES ET PARTIES DE COIFFURES	2500
72	FONTE, FER ET ACIER	2500
87	VOITURES AUTOMOBILES ET AUTRES VEHICULES TERRESTRES; PARTIES, ACCESSOIRES	2400
69	PRODUITS CERAMIQUES	2000
95	JOUETS, JEUX, ARTICLES DE DIVERTISSEMENTS OU SPORTS; PARTIES, ACCESSOIRES	2000
Total général		84 933 220

Source : Enquête pilote sur les flux commerciaux transfrontaliers non enregistrés

Annexe 8 : Les produits importés du Nigéria selon le Chapitre et la valeur

CHAPITRE	LIBELLE DU CHAPITRE	VALEUR
27	COMBUSTIBLES MINERAUX; HUILES, CIRES MINERALES; MATIERES BITUMINEUSES	32596000
87	VOITURES AUTOMOBILES ET AUTRES VEHICULES TERRESTRES; PARTIES, ACCESSOIRES	1625000
84	REACTEURS NUCLEAIRES; CHAUDIERES, MACHINES, APPAREILS, ENGIN MECANIQUE	1353500
39	MATIERES PLASTIQUES ET OUVRAGES EN CES MATIERES	750000
85	MACHINES ELECTRIQUES; APPAREILS D'EMISSION-RECEPTION RADIO/TV	90000
24	TABACS ET SUCCEDANES DE TABACS FABRIQUES	12000
Total général		36 426 500

Source : Enquête pilote sur les flux commerciaux transfrontaliers non enregistrés

Annexe 9 : Les produits importés Bénin selon le Chapitre et la valeur

CHAPITRE	LIBELLE DU CHAPITRE	VALEUR
03	POISSONS ET CRUSTACES, MOLLUSQUES ET AUTRES INVERTEBRES AQUATIQUES	3211600
01	ANIMAUX VIVANTS	2982870
27	COMBUSTIBLES MINERAUX; HUILES, CIRES MINERALES; MATIERES BITUMINEUSES	2307125
44	BOIS, CHARBON DE BOIS ET OUVRAGES EN BOIS	2039300
24	TABACS ET SUCCEDANES DE TABACS FABRIQUES	2030850
20	PREPARATIONS DE LEGUMES, DE FRUITS OU D'AUTRES PARTIES DE PLANTES	1435700
10	CEREALES	1157500
52	COTON	1125000
07	LEGUMES, PLANTES, RACINES ET TUBERCULES ALIMENTAIRES	1018275
87	VOITURES AUTOMOBILES ET AUTRES VEHICULES TERRESTRES; PARTIES, ACCESSOIRES	708200
09	CAFE, THE, MATE ET EPICES	651425
15	GRAISSES, HUILES, CIRES (ANIMALES ET VEGETALES); GRAISSES ALIMENTAIRES	649400
46	OUVRAGES DE SPARTERIE OU DE VANNERIE	474400
22	BOISSONS, LIQUIDES ALCOOLIQUES ET VINAIGRES	417750
73	OUVRAGES EN FONTE, FER OU ACIER	407375
08	FRUITS COMESTIBLES; ECORCES D'AGRUMES OU DE MELONS	386000
31	ENGRAIS	324450
12	OLEAGINEUX;GRAINES,SEMENCES;PLANTES INDUSTRIELLES,MEDICINALES;PAILLES,FOUR	276575
11	PRODUITS DE LA MINOTERIE;MALT;AMIDONS ET FECULES;INULINE;GLUTEN DE FROMENT	206200
64	CHAUSSURES, GUETRES ET ARTICLES ANALOGUES; PARTIES DE CES OBJETS	187300
71	PERLES, PIERRES GEMMES, METAUX PRECIEUX; BIJOUTERIE FANTAISIE; MONNAIES	184000
23	RESIDUS,DECHETS DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES;ALIMENTS PREPARES POUR ANIMAUX	122650
96	OUVRAGES DIVERS	81200
30	PRODUITS PHARMACEUTIQUES	78925
39	MATIERES PLASTIQUES ET OUVRAGES EN CES MATIERES	59500
25	SEL; SOUFRE; TERRES ET PIERRES; PLATRES, CHAUX ET CIMENTS	59400
56	OUATES,FEUTRES,NON TISSES;FILS SPECIAUX;FICELLES,CORDES,CORDAGES;CORDERIE	55000
84	REACTEURS NUCLEAIRES; CHAUDIERES, MACHINES, APPAREILS, ENGIN MECANIQUES	53000
34	SAVONS, LUBRIFIANTS, CIRES ARTIFICIELLES, BOUGIES, CIRES DENTAIRE	48425
85	MACHINES ELECTRIQUES; APPAREILS D'EMISSION-RECEPTION RADIO/TV	46500
02	VIANDES ET ABATS COMESTIBLES	40000
76	ALUMINIUM ET OUVRAGES EN ALUMINIUM	37500
54	FILAMENTS SYNTHETIQUES OU ARTIFICIELS	36000
21	PREPARATIONS ALIMENTAIRES DIVERSES	34075
70	VERRE ET OUVRAGES EN VERRE	26500
40	CAOUTCHOUC ET OUVRAGES EN CAOUTCHOUC	22200
04	LAIT; OEUF D'OISEAUX; MIEL; PRODUITS COMESTIBLES D'ANIMAUX N.D.C.A.	16800
63	AUTRES ARTICLES TEXTILES CONFECTIONNES; ASSORTIMENTS; FRIPERIE ET CHIFFONS	14800
69	PRODUITS CERAMIQUES	12000
28	PRODUITS CHIMIQUES INORGANIQUES; COMPOSES DE METAUX OU RADIOACTIFS	9800
72	FONTE, FER ET ACIER	6200
19	PREPARATIONS A BASE DE CEREALES ET DERIVES; PATISSERIES	5050
61	VETEMENTS ET ACCESSOIRES DU VETEMENT, EN BONNETERIE	3000
41	PEAUX (AUTRES QUE LES PELLETERIES) ET CUIRS	2500
17	SUCRES ET SUCRERIES	1475
36	POUDRES,EXPLOSIFS;ARTICLES DE PYROTECHNIE;ALLUMETTES;MATIERES INFLAMMABLES	1350
16	PREPARATIONS DE VIANDES, POISSONS, CRUSTACES, MOLLUSQUES	1200
94	MEUBLES Y.C. MEDICAUX; APPAREILS D'ECLAIRAGE; CONSTRUCTIONS PREFABRIQUEES	800
Total général		23 057 145

Source : Enquête pilote sur les flux commerciaux transfrontaliers non enregistrés

Annexe 10 : Les produits importés de la Côte d'Ivoire selon le Chapitre et la valeur

CHAPITRE	LIBELLE DU CHAPITRE	VALEUR
21	PREPARATIONS ALIMENTAIRES DIVERSES	135000
39	MATIERES PLASTIQUES ET OUVRAGES EN CES MATIERES	18000
17	SUCRES ET SUCRERIES	9000
Total général		162 000

Source : Enquête pilote sur les flux commerciaux transfrontaliers non enregistrés

Annexe 11 : Les produits exportés vers le Bénin selon le Chapitre et la valeur

CHAPITRE	LIBELLE DU CHAPITRE	VALEUR
15	GRAISSES, HUILES, CIRES (ANIMALES ET VEGETALES); GRAISSES ALIMENTAIRES	14205250
07	LEGUMES, PLANTES, RACINES ET TUBERCULES ALIMENTAIRES	12659100
11	PRODUITS DE LA MINOTERIE;MALT;AMIDONS ET FECULES;INULINE;GLUTEN DE FROMENT	11938450
52	COTON	7448500
10	CEREALES	3738950
03	POISSONS ET CRUSTACES, MOLLUSQUES ET AUTRES INVERTEBRES AQUATIQUES	2831700
01	ANIMAUX VIVANTS	2775800
85	MACHINES ELECTRIQUES; APPAREILS D'EMISSION-RECEPTION RADIO/TV	2232500
04	LAIT; OEUFS D'OISEAUX; MIEL; PRODUITS COMESTIBLES D'ANIMAUX N.D.C.A.	2113600
22	BOISSONS, LIQUIDES ALCOOLIQUES ET VINAIGRES	1746245
63	AUTRES ARTICLES TEXTILES CONFECTIONNES; ASSORTIMENTS; FRIPERIE ET CHIFFONS	1619400
76	ALUMINIUM ET OUVRAGES EN ALUMINIUM	1572100
08	FRUITS COMESTIBLES; ECORCES D'AGRUMES OU DE MELONS	1308350
12	OLEAGINEUX;GRAINES,SEMENCES;PLANTES INDUSTRIELLES,MEDICINALES;PAILLES,FOUR	1186200
19	PREPARATIONS A BASE DE CEREALES ET DERIVES; PATISSERIES	1178825
71	PERLES, PIERRES GEMMES, METAUX PRECIEUX; BIJOUTERIE FANTAISIE; MONNAIES	841800
34	SAVONS, LUBRIFIANTS, CIRES ARTIFICIELLES, BOUGIES, CIRES DENTAIRE	834300
62	VETEMENTS ET ACCESSOIRES DU VETEMENT, AUTRES QU'EN BONNETERIE	793000
27	COMBUSTIBLES MINERAUX; HUILES, CIRES MINERALES; MATIERES BITUMINEUSES	709600
09	CAFE, THE, MATE ET EPICES	638250
64	CHAUSSURES, GUETRES ET ARTICLES ANALOGUES; PARTIES DE CES OBJETS	611600
30	PRODUITS PHARMACEUTIQUES	428500
94	MEUBLES Y.C. MEDICAUX; APPAREILS D'ECLAIRAGE; CONSTRUCTIONS PREFABRIQUEES	302250
40	CAOUTCHOUC ET OUVRAGES EN CAOUTCHOUC	284000
25	SEL; SOUFRE; TERRES ET PIERRES; PLATRES, CHAUX ET CIMENTS	253800
42	OUVRAGES EN CUIR; ARTICLES DE BOURRELLERIE, SELLERIE, VOYAGE OU EN BOYAUX	253200
20	PREPARATIONS DE LEGUMES, DE FRUITS OU D'AUTRES PARTIES DE PLANTES	237950
96	OUVRAGES DIVERS	233550
39	MATIERES PLASTIQUES ET OUVRAGES EN CES MATIERES	231000
91	HORLOGERIE	167300
23	RESIDUS,DECHETS DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES;ALIMENTS PREPARES POUR ANIMAUX	158500
44	BOIS, CHARBON DE BOIS ET OUVRAGES EN BOIS	154700
46	OUVRAGES DE SPARTERIE OU DE VANNERIE	141400
17	SUCRES ET SUCRERIES	136100
95	JOUETS, JEUX, ARTICLES DE DIVERTISSEMENTS OU SPORTS; PARTIES, ACCESSOIRES	122800
73	OUVRAGES EN FONTE, FER OU ACIER	120000
36	POUDRES,EXPLOSIFS;ARTICLES DE PYROTECHNIE;ALLUMETTES;MATIERES INFLAMMABLES	101000
61	VETEMENTS ET ACCESSOIRES DU VETEMENT, EN BONNETERIE	99800
84	REACTEURS NUCLEAIRES; CHAUDIERES, MACHINES, APPAREILS, ENGIN MECANIQUES	92900
69	PRODUITS CERAMIQUES	79600
72	FONTE, FER ET ACIER	71500
87	VOITURES AUTOMOBILES ET AUTRES VEHICULES TERRESTRES; PARTIES, ACCESSOIRES	65650

36

70	VERRE ET OUVRAGES EN VERRE	46800
48	PAPIERS ET CARTONS; OUVRAGES EN PATE DE CELLULOSE, EN PAPIER OU CARTON	40750
54	FILAMENTS SYNTHETIQUES OU ARTIFICIELS	40000
38	PRODUITS DIVERS DES INDUSTRIES CHIMIQUES	28100
33	HUILLES ESSENTIELLES, RESINOIDES; PRODUITS DE PARFUMERIE; COSMETIQUES	24000
82	OUTILS, OUTILLAGE, COUTELLERIE, COUVERTS EN METAUX COMMUNS ET PARTIES	17700
90	APPAREILS D'OPTIQUE, DE PRECISION, MEDICO-CHIRURGICAUX;PARTIES,ACCESSOIRES	15500
74	CUIVRE ET OUVRAGES EN CUIVRE	8000
21	PREPARATIONS ALIMENTAIRES DIVERSES	7275
67	PLUMES APPRETEES; FLEURS ARTIFICIELLES; OUVRAGES EN CHEVEUX	6000
32	EXTRAITS TANNANTS OU TINCTORIAUX;TANINS;COLORANTS;VERNIS;MASTICS;ENCRE	5500
16	PREPARATIONS DE VIANDES, POISSONS, CRUSTACES, MOLLUSQUES	5100
83	OUVRAGES DIVERS EN METAUX COMMUNS	5000
24	TABACS ET SUCCEDANES DE TABACS FABRIQUES	4600
56	OUATES,FEUTRES,NON TISSES;FILS SPECIAUX;FICELLES,CORDES,CORDAGES;CORDERIE	3000
57	TAPIS ET AUTRES REVETEMENTS DE SOL EN MATIERES TEXTILES	3000
28	PRODUITS CHIMIQUES INORGANIQUES; COMPOSES DE METAUX OU RADIOACTIFS	1000
Total général		76 980 345

Source : Enquête pilote sur les flux commerciaux transfrontaliers non enregistrés

Annexe 12 Les produits exportés vers le Nigéria selon le Chapitre et la valeur

CHAPITRE	LIBELLE DU CHAPITRE	VALEUR
08	FRUITS COMESTIBLES; ECORCES D'AGRUMES OU DE MELONS	9020007
15	GRAISSES, HUILES, CIRES (ANIMALES ET VEGETALES); GRAISSES ALIMENTAIRES	5918000
03	POISSONS ET CRUSTACES, MOLLUSQUES ET AUTRES INVERTEBRES AQUATIQUES	5562000
11	PRODUITS DE LA MINOTERIE;MALT;AMIDONS ET FECULES;INULINE;GLUTEN DE FROMENT	1207500
07	LEGUMES, PLANTES, RACINES ET TUBERCULES ALIMENTAIRES	720000
64	CHAUSSURES, GUETRES ET ARTICLES ANALOGUES; PARTIES DE CES OBJETS	110000
63	AUTRES ARTICLES TEXTILES CONFECTIONNES; ASSORTIMENTS; FRIPERIE ET CHIFFONS	50000
Total général		225 875 00

Source : Enquête pilote sur les flux commerciaux transfrontaliers non enregistrés

Annexe 13 : Les produits exportés vers le Burkina-Faso selon le Chapitre et la valeur

CHAPITRE	LIBELLE DU CHAPITRE	VALEUR
17	SUCRES ET SUCRERIES	17299000
87	VOITURES AUTOMOBILES ET AUTRES VEHICULES TERRESTRES; PARTIES, ACCESSOIRES	14279500
15	GRAISSES, HUILES, CIRES (ANIMALES ET VEGETALES); GRAISSES ALIMENTAIRES	13015450
25	SEL; SOUFRE; TERRES ET PIERRES; PLATRES, CHAUX ET CIMENTS	10397000
27	COMBUSTIBLES MINERAUX; HUILES, CIRES MINERALES; MATIERES BITUMINEUSES	2584625
11	PRODUITS DE LA MINOTERIE;MALT;AMIDONS ET FECULES;INULINE;GLUTEN DE FROMENT	2017375
04	LAIT; OEUF D'OISEAUX; MIEL; PRODUITS COMESTIBLES D'ANIMAUX N.D.C.A.	1867500
85	MACHINES ELECTRIQUES; APPAREILS D'EMISSION-RECEPTION RADIO/TV	1274500
63	AUTRES ARTICLES TEXTILES CONFECTIONNES; ASSORTIMENTS; FRIPERIE ET CHIFFONS	1181500
34	SAVONS, LUBRIFIANTS, CIRES ARTIFICIELLES, BOUGIES, CIRES DENTAIRE	772550
64	CHAUSSURES, GUETRES ET ARTICLES ANALOGUES; PARTIES DE CES OBJETS	772300
22	BOISSONS, LIQUIDES ALCOOLIQUES ET VINAIGRES	687900
19	PREPARATIONS A BASE DE CEREALES ET DERIVES; PATISSERIES	429325
03	POISSONS ET CRUSTACES, MOLLUSQUES ET AUTRES INVERTEBRES AQUATIQUES	390000
30	PRODUITS PHARMACEUTIQUES	305800
71	PERLES, PIERRES GEMMES, METAUX PRECIEUX; BIJOUTERIE FANTAISIE; MONNAIES	277500
21	PREPARATIONS ALIMENTAIRES DIVERSES	237800
10	CEREALES	207550
24	TABACS ET SUCCEDANES DE TABACS FABRIQUES	165450
08	FRUITS COMESTIBLES; ECORCES D'AGRUMES OU DE MELONS	164500
76	ALUMINIUM ET OUVRAGES EN ALUMINIUM	152500
01	ANIMAUX VIVANTS	87100
69	PRODUITS CERAMIQUES	80000
40	CAOUTCHOUC ET OUVRAGES EN CAOUTCHOUC	75000
07	LEGUMES, PLANTES, RACINES ET TUBERCULES ALIMENTAIRES	61700
84	REACTEURS NUCLEAIRES; CHAUDIERES, MACHINES, APPAREILS, ENGIN MECANIQUE	50000
44	BOIS, CHARBON DE BOIS ET OUVRAGES EN BOIS	48950
42	OUVRAGES EN CUIR; ARTICLES DE BOURRELLERIE, SELLERIE, VOYAGE OU EN BOYAUX	43000
62	VETEMENTS ET ACCESSOIRES DU VETEMENT, AUTRES QU'EN BONNETERIE	42900
90	APPAREILS D'OPTIQUE, DE PRECISION, MEDICO-CHIRURGICAUX;PARTIES,ACCESSOIRES	19200
12	OLEAGINEUX;GRAINES,SEMENCES;PLANTES INDUSTRIELLES,MEDICINALES;PAILLES,FOUR	18700
70	VERRE ET OUVRAGES EN VERRE	17250
31	ENGRAIS	15000
61	VETEMENTS ET ACCESSOIRES DU VETEMENT, EN BONNETERIE	15000
91	HORLOGERIE	15000
94	MEUBLES Y.C. MEDICAUX; APPAREILS D'ECLAIRAGE; CONSTRUCTIONS PREFABRIQUEES	11500
23	RESIDUS,DECHETS DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES;ALIMENTS PREPARES POUR ANIMAUX	9000
39	MATIERES PLASTIQUES ET OUVRAGES EN CES MATIERES	7100
20	PREPARATIONS DE LEGUMES, DE FRUITS OU D'AUTRES PARTIES DE PLANTES	6800
46	OUVRAGES DE SPARTERIE OU DE VANNERIE	3300
33	HUILLES ESSENTIELLES, RESINOIDES; PRODUITS DE PARFUMERIE; COSMETIQUES	3000
96	OUVRAGES DIVERS	1650
82	OUTILS, OUTILLAGE, COUTELLERIE, COUVERTS EN METAUX COMMUNS ET PARTIES	1000
83	OUVRAGES DIVERS EN METAUX COMMUNS	600
Total général		69112375

38

Source : Enquête pilote sur les flux commerciaux transfrontaliers non enregistrés